Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_238-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_238

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_238-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_238

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Centre culturel Jacques Duhamel - Renouvellement de la Charte cadre pour les Scènes de territoire en Bretagne

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la charte cadre pour les scènes de territoire en Bretagne de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne approuvée par délibération n°2021_239 du Conseil municipal du 15 novembre 2021 pour une période de 4 ans, soit jusque fin novembre 2025 ;
Vu l'avis favorable de la commission Culture et patrimoine en date du 4 décembre 2025 sur le projet de renouvellement de cette charte pour une nouvelle période de 4 ans ;

Considérant que depuis 2008, le dispositif « Scènes de territoire en Bretagne», élaboré par la DRAC Bretagne, vise à distinguer le travail de qualité mené par les scènes culturelles locales en faveur de la création, la co- production, la diffusion du spectacle vivant, du rayonnement de l'éducation artistique et culturelle et de la mise en place de résidences artistiques ;

Considérant que ces actions culturelles menées par ces Scènes de territoire, gérées par des collectivités locales ou des associations, participent également à la création, la coproduction et la diffusion régionale d'artistes émergents ou ayant un rayonnement national ;

Considérant que de son côté, la Région Bretagne à mis en œuvre un dispositif de « soutien à la production mutualisée », en direction des structures de production et de diffusion, afin d'encourager la mise en réseau des diffuseurs et de consolider les moyens de production à destination des équipes artistiques régionales ;

Considérant que comme la DRAC Bretagne et la Région Bretagne ont la volonté commune de soutenir le spectacle vivant en Bretagne, elles proposent un nouveau cadre de travail élaboré sur une articulation étroite entre le dispositif « Scènes de territoire en Bretagne » et celui de « Soutien à la production mutualisée » ;

Considérant le rôle essentiel des structures culturelles de proximité dans les domaines de la diffusion, du soutien à la création, de l'éducation et de l'action artistique et culturelle ;

Considérant que la DRAC Bretagne et la Région Bretagne soutiennent et continueront à soutenir conjointement, chacune dans son champ de compétence, les projets de ces « Scènes de territoires en Bretagne » ;

Considérant que le Centre culturel Jacques Duhamel répond aux exigences de l'ensemble des deux dispositifs dans le cadre de ses missions ;

Considérant que pour chaque exercice budgétaire, chaque « Scène de territoire en Bretagne » devra adresser une demande de subvention auprès de l'État et de la Région ;

Considérant qu'au travers du dispositif « Charte cadre pour les Scènes de territoire en Bretagne », les moyens financiers apportés sont :
- d'un montant de 20 000,00 € par la DRAC Bretagne,
- d'un montant pouvant aller jusque 20 000, € par la Région Bretagne, en fonction des moyens apportés en production par la Scène de territoire en Bretagne ;

Considérant que l'agrément au dispositif « Scènes de territoires en Bretagne » est accordé pour une durée de 4 ans ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_238-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_238

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :
- d'approuver le renouvellement de la Charte cadre pour les Scènes de territoire en Bretagne, telle qu'annexée à la présente délibération, ce pour une période de 4 ans ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette charte ;
- d'autoriser la Ville de Vitré à percevoir les subventions de la DRAC et de la Région Bretagne au profit de l'action culturelle menée par le Centre culturel Jacques Duhamel dans la cadre de cette charte.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

VITRÉ

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025

VITRÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.